

État. Ils ont déclaré leur intention d'entretenir avec tous les autres États des relations conformes à l'esprit des principes de l'Acte final. Ils ont également exprimé leur volonté commune de se conformer, dans l'application de ces principes, aux buts et aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

L'Histoire nous a douloureusement enseigné qu'il est impossible de maintenir la confiance et la stabilité dans une région donnée si, dans une autre région, règnent la méfiance et l'instabilité. Pour que cette confiance prédomine en Europe, les États participants doivent accepter que les mêmes règles de conduite soient appliquées uniformément. En l'absence de cette prémisse et d'une démarcation nette entre la poursuite des intérêts nationaux et la pratique de la retenue, cette politique que nous avons appelé détente sera inévitablement ébranlée.

L'alternative à la détente, dont le concept le plus fondamental est le non-recours au conflit armé, est quelque chose qu'aucun de nous ne peut contempler avec équanimité. Mais cette irréversibilité ne s'applique pas nécessairement au processus de coopération Est-Ouest, qui a grandi autour de la détente et en forme une précieuse composante. N'en prenons pour preuve que les mesures que mon gouvernement, et d'autres gouvernements représentés ici, se sont vus contraints de prendre en réponse à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Tant que les troupes soviétiques resteront en Afghanistan, cette question jettera inévitablement une ombre sur la détente actuelle. Néanmoins, mon gouvernement estime que l'Est et l'Ouest doivent avoir comme objectif commun de maintenir l'équilibre des forces militaires; par conséquent, il continuera à suivre des politiques destinées à réduire les tensions et à accroître la coopération dans le cadre d'un processus qui doit être réciproque, global et indivisible. Mais si c'est là le sens de la détente, nous avons l'intention de nous assurer qu'elle repose sur de solides assises de dissuasion.

Monsieur le Président, il ne sera évidemment pas possible d'accroître la confiance dans la sphère politique si le rythme actuel de l'accumulation des armes se maintient. Détente politique et ralentissement de la course aux armements doivent aller de pair. Ainsi, la confiance créée par chaque État a un effet de renforcement mutuel sur l'État voisin.

À l'examen, nous constatons que sur les dispositions de l'Acte final relatives à la consolidation de la sécurité militaire sont modestes. Cependant, les mesures destinées à renforcer la confiance instituées à Helsinki peuvent contribuer à une plus grande stabilité en Europe centrale, la zone d'affrontement possible la plus sensible.